

Procédures des réclamations

1-866-666-0181

info@garantieavantageplus.ca

1. Lors d'un bris ou d'une panne, vous devez absolument obtenir **une autorisation d'un** agent du service des réclamations.
2. L'estimé doit être envoyé via
 - a. info@garantieavantageplus.ca
 - b. Fax (450) 666-2836
 - c. Par notre logiciel interne pour les concessionnaires.
3. Sur votre estimé, vous devez inscrire
 - a. La nature ou cause du bris
 - b. Le kilométrage du véhicule
 - c. Le numéro de contrat de Produits Avantage Plus
 - d. Le numéro d'identification du véhicule V.I.N
 - e. Le nom du client ainsi que le type de véhicule.
4. **Vous devez attendre le formulaire d'autorisation dument signé par Les Produits Avantage Plus avant de débiter les travaux.**
5. Lorsque les travaux sont terminés, vous devez retourner le formulaire d'autorisation reçu avec la signature du client indiquée, envoyé à payables@garantieavantageplus.ca, par fax ou par notre logiciel interne pour les concessionnaires avec la facture de réparation finale.

COPIE AU DÉPARTEMENT DE SERVICE